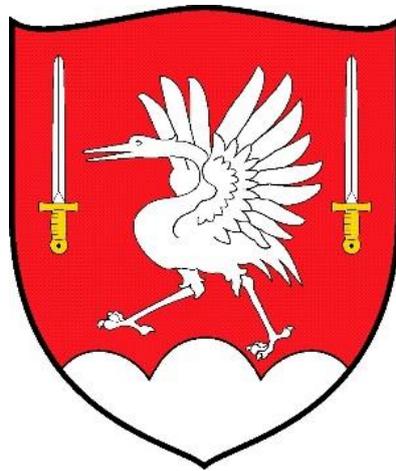


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières :

Travaux réalisés par la commune	4 à 6
Relevé des compteurs d'eau Poste d'apprenti forestier-bûcheron	7
Feu bactérien Entretien des routes en hiver	8
Taille des haies et des arbres	9
Cotisations à l'AVS	10
Elections cantonales	11
Association pour la reconstruction de Villars-sous-Mont	12 et 13
Sapeurs-pompiers Intyamou	14
Subventions en matière d'énergie	15
Route des Fleurs – résultat du concours	16
Bibliothèque régionale Intyamou	17
Société de musique Albeuve/Enney	18
Calendrier Intersociété Voyager en train	19
Horaire de l'administration et des déchetteries	20

Travaux réalisés par la commune :

Route de la Poya – fontaines

La fontaine publique devant l'Auberge des Montagnards a été remplacée par un ouvrage neuf. C'est M. Jérémy Birbaum tailleur de pierres qui l'a confectionnée.

La fontaine publique située en contrebas a été restaurée par M. Jérémy Birbaum tailleur de pierres établi à Grandvillard.

Les places pavées pour accueillir ces ouvrages ont été réalisées par les collaborateurs de l'édilité et l'entreprise Meinrad Beaud.

Un banc a été construit par l'équipe de la forêt et décoré par l'équipe de l'édilité ; il a été installé en haut de la route de la Poya, à l'intersection de la route de la Scie.

Merci à tous les intervenants pour le beau travail d'embellissement de ces sites.

Fontaine en aval de la route de la Poya



Route cantonale – Villars-sous-Mont

Le Canton œuvre à la réfection et l'assainissement du pont à la sortie de Villars-sous-Mont en direction de Neirivue. Il s'agit de restaurer cet ouvrage et d'améliorer la liaison entre le pont et la route, afin de diminuer l'impact sonore de la circulation.

Intempéries juin et juillet 2021

La région a été frappée par les intempéries et orages entre juin et juillet 2021. Les ruisseaux ont débordé à Estavannens et environ 4'000 m³ de bois ont été versés, à Villars-sous-Mont, mais aussi sur Enney. Cela représente plus de 2'800 arbres.

Ces bois ont été évacués par hélicoptère notamment, mais aussi par des lignes de câble et au moyen de tracteurs.



Le travail de nettoyage des ruisseaux, en particulier sur le secteur d'Estavannens a été long, tant les ruisseaux se remplissaient à mesure qu'on les vidait.

Le ruisseau de Montmochy



L'équipe s'est également affairée à dégager les sentiers pédestres, pour les rendre aux promeneurs en toute sécurité.



*Passerelle sur le Rio des Praz
Sentier des Comtes*

Nous remercions sincèrement tous les collaborateurs qui ont spontanément mis leurs salopettes, un dimanche, un soir, la nuit, pour aller veiller à la sécurité de nos habitants et des bâtiments.

Relevés des compteurs d'eau

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs d'eau sur le secteur d'Estavannens la semaine du 22 au 26 novembre 2021. Merci de leur faire bon accueil.

Le relevé des compteurs d'eau pour les secteurs de Villars-sous-Mont et d'Enney se fera à l'aide d'une carte-réponse qui sera adressée à tous les propriétaires. Chacune et chacun est invité à procéder directement au relevé de son compteur et à nous retourner la carte d'ici au 7 décembre 2021. Nos collaborateurs restent naturellement à votre disposition pour toute aide que vous pourriez désirer.



Poste d'apprenti (e) forestier (ère) – bûcheron (ne)

Afin de compléter son équipe forestière, la commune de Bas-Intyamoune recherche pour la rentrée d'août 2022

Un(e) apprenti(e) forestier(ère) - bûcheron(ne)

Alors si tu aimes le travail en extérieur, la nature et les travaux manuels, envoie-nous ton dossier à l'adresse suivante :

Conseil communal
Route de l'Intyamoune 36
1667 Enney

Ou par courriel : commune@bas-intyamoune.ch

Contrôle du feu bactérien – arbres fruitiers

Selon une ordonnance fédérale sur la santé des végétaux, le feu bactérien n'est plus une maladie de quarantaine.

Dans des zones définies (cultures fruitières, pépinières, variétés fruitières rares, etc.), la surveillance, l'annonce et la lutte restent obligatoires. La commune de Bas-Intyamon n'est pas concernée par cette obligation.

Toutefois, les propriétaires de plantes, arboriculteurs et privés, devront procéder à des contrôles au moins une fois par saison. Toute plante suspecte devra être déclarée au Service phytosanitaire cantonal à Grangeneuve.

Par conséquent, nous invitons chaque propriétaire à veiller sur leurs arbres fruitiers et observer leur état sanitaire. En cas de doute, vous pouvez contacter le Service phytosanitaire cantonal à Grangeneuve ou notre contrôleur communal M. Charles Chassot (079 394 19 69).

Entretien des routes en hiver

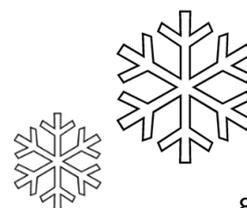
A partir du 1^{er} décembre.

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées, ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune sont déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.



Emondage des arbres et arbustes

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur les routes

Art. 94	<p>Haies vives</p> <p>Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.</p> <p>Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.</p> <p>Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété.</p> <p>Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.</p>
Art. 95	<p>Arbres</p> <p>Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au-dessus de la chaussée.</p>

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des débris, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

AVS - obligation de cotiser

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS / AI / APG. En 2021, ce sont les personnes nées en 2003 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activités lucratives sont tenues de régler les cotisations dès le 1er janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes).

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité doivent s'annoncer sans tarder à la *caisse cantonale de compensation* de leur domicile, afin de payer des cotisations et de bénéficier, le moment venu d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins Fr. 956.00 de cotisations par année. Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Etudiants / étudiantes

Les étudiantes et étudiants suisses et étrangers domiciliés en Suisse paient une cotisation de Fr. 478.00 (cotisation minimale) dès le 1er janvier de l'année qui suit leur 20^{ème} anniversaire. Sur le montant des cotisations s'ajoutent encore 5% de frais d'administration. Les étudiantes et étudiants exerçant une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier qui suit leur 17^{ème} anniversaire.

Chèque-emploi.ch

Si vous employez une personne à domicile, baby-sitter, femme de ménage, jardinier, elle peut être déclarée facilement avec le chèque-emploi.

Elections cantonales du 7 novembre 2021

Le 7 novembre prochain, les citoyens suisses habitant le canton de Fribourg devront élire leurs Autorités, soit :

- Les membres du Grand Conseil – soit l'organe législatif
- Les membres du Conseil d'Etat – soit l'organe exécutif
- Le Préfet de la Gruyère.

Quelques règles à rappeler pour que votre vote soit valable :

1. Vote anticipé : vous avez la possibilité de nous remettre votre enveloppe de vote dans la boîte à lettres prévue à cet effet au bureau communal. Vous pouvez également nous retourner votre enveloppe par poste. Il n'est pas nécessaire dorénavant d'affranchir votre enveloppe de retour, le port est payé par la commune.

Ne pas oublier de tourner votre certificat de capacité civique dans l'enveloppe.
Votre signature doit être visible !

2. Votes : des listes imprimées et des listes blanches officielles vous sont remises pour chaque élection.

Votre enveloppe ne doit contenir *qu'une seule liste*. Si elle en contient 2, l'enveloppe est nulle.

Le bulletin de vote doit être inséré dans la bonne enveloppe.

Vous pouvez utiliser une liste imprimée et voter sans la modifier. Ou vous pouvez tracer des candidats sur les listes officielles, les remplacer par un autre candidat officiel, ou laisser des lignes blanches. Il ne doit pas y avoir plus de candidats qu'il y a de sièges. Vous devez impérativement *écrire à la main*.

Vous pouvez également reporter à la main le nom des candidats pour qui vous votez sur la liste vierge officielle.

Dans chaque cas, vous ne pouvez voter que pour des candidats officiels. Afin que le bureau de vote puisse déterminer sans ambiguïté votre vote, il faut inscrire le numéro du candidat.

Pour ces élections cantonales, *vous ne pouvez pas cumuler vos votes*, c'est-à-dire que vous ne pouvez voter qu'une seule fois pour le même candidat.

Association pour la reconstruction du centre village de Villars-sous-Mont

Une Association a été créée pour reconstruire le centre village de Villars-sous-Mont, après l'incendie du janvier 2017.

Cette Association est Présidée par M. le Préfet de la Gruyère ; y siègent :

- M. Olivier Pharisa Syndic, Secrétaire
- M. Stanislas Rück Chef du Service des biens culturels, en qualité de consultant
- M. Denis Buchs, Membre du Comité de l'Association Patrimoine Gruyère/Veveyse, Membre
- M. Steve Gallay, architecte, Président de l'Association Patrimoine Gruyère/Veveyse, Membre
- M. Marc-Henri Favre, Villars-sous-Mont, Caissier
- M. Jacques Pasquier, entreprise JPF, investisseur dans le projet, Membre

Des fonds ont été récoltés auprès de divers organismes pour financer le coût d'un concours d'architecture.

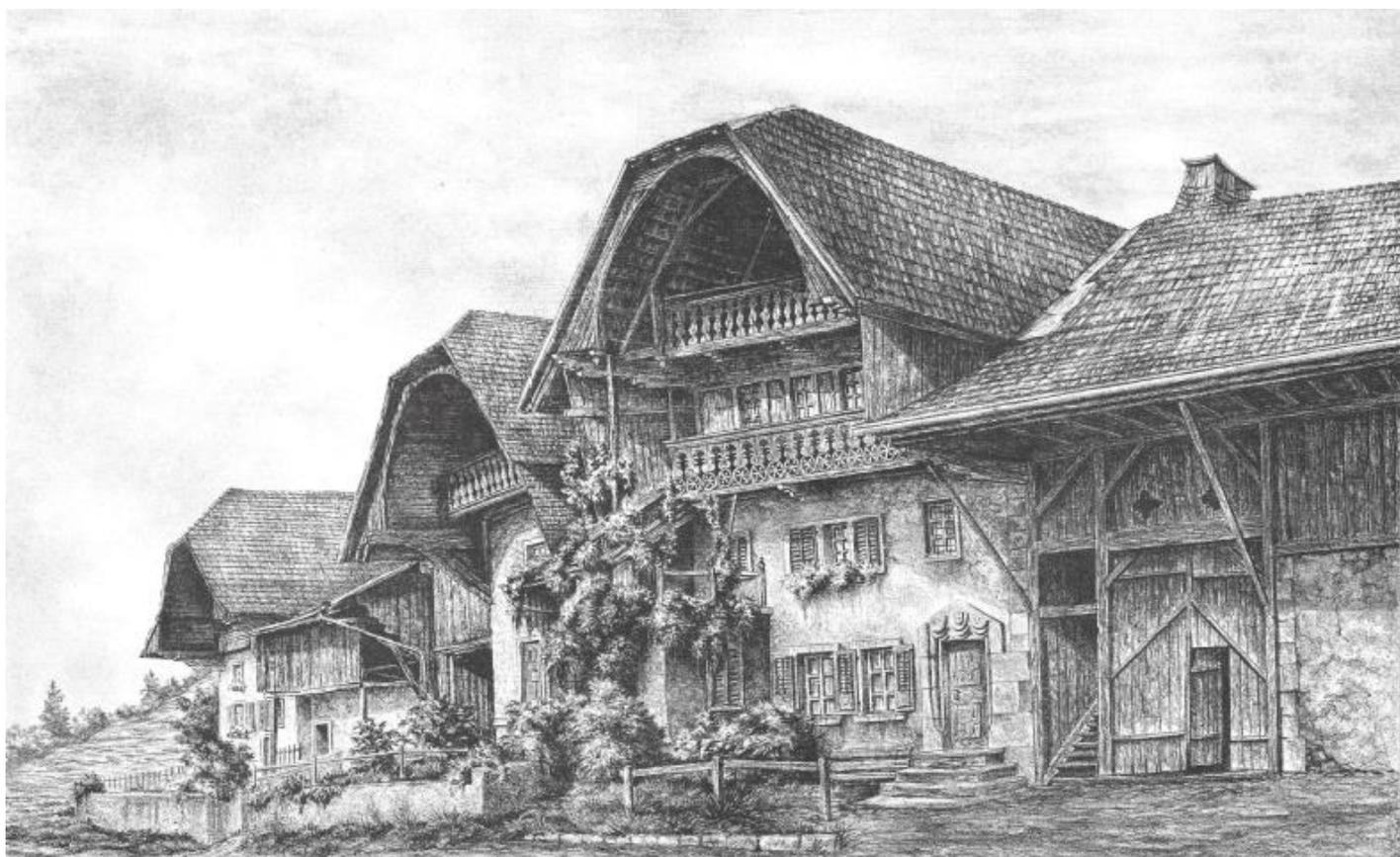
Un Jury a été constitué pour le concours ; il est composé de :

- M. Denis Clerc, ancien Architecte de la Ville de la Chaux de Fonds, qui est à l'origine de l'inscription de sa ville au patrimoine national de l'Unesco, Président de Patrimoine Neuchâtel
- Mme Stefanie Schwab, Architecte
- M. Patrick Devanthéry, Architecte, Professeur à l'EPFL
- Mme Floriane Robert, Architecte
- M. Vincent Dupasquier, Propriétaire
- M. Jacques Pasquier
- M. Denis Buchs
- M. Stanislas Rück, consultant
- M. Steve Gallay, organisateur
- Mme Léane Barras, Secrétaire

Suite au lancement du concours, 16 projets ont été déposés et le jury a délibéré le 22 septembre dernier sous la conduite de son Président, M. Denis Clerc.

Une conférence de presse dévoilera le résultat du concours le 22 octobre prochain à 10.00 h., suivie du vernissage de l'exposition à 18.00 h.

Le public pourra découvrir les projets dans les salles de la Préfecture de la Gruyère au Château à Bulle, les 23 et 24 octobre et 30 et 31 octobre, entre 14.00 h. et 18.00 h.





Sapeurs-pompiers Intyamou



Journée de recrutement Jeudi 4 novembre 2021 de 18h00 à 20h00 Au local des pompiers à Grandvillard



Notre corps de sapeurs-pompiers est à la recherche de nouvelles forces afin de maintenir un effectif suffisant pour assurer nos missions dans la vallée.

Depuis 2020, nous participons à la journée portes ouvertes des casernes romandes dans le but de présenter notre corps et d'encourager de nouvelles vocations.

Rétrospective 2021

Depuis le début de l'année et la création du CSPi Intyamou, nous sommes intervenus à 17 reprises pour un total de 320 heures et plus de 1200 heures de formation et de travail ont été effectuées.

- 4 x éléments naturels (tempête et inondation)
- 4 x défenses hydrocarbures
- 3 x feux de cheminées
- 3 x alarmes automatiques
- 2 x assistances techniques
- 1 x feu de végétation



Programme de subventions en matière d'énergie

Plusieurs programmes de subventions encouragent la mise en œuvre de solutions efficaces en matière d'énergie. Le Programme Bâtiments est l'un des principaux outils à disposition des propriétaires et des institutions afin de les soutenir financièrement lors de travaux d'assainissement et pour les nouvelles constructions exemplaires.

Dès le 1^{er} janvier 2020, le Programme Bâtiment a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables. Ce plan de relance cantonal COVID 19, en vigueur du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2022 prévoit une augmentation de 50 % des subventions.

Plan de Relance et
Programme Bâtiments Fribourg
www.fr.ch/sde/subventions

Rénovez et économisez !
L'Etat vous soutient !

50%*
de subventions
en plus !

* du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2022 (jusqu'à l'épuisement des fonds)

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site :

<https://www.fr.ch/dee/sde/sommaire/subventions-en-matiere-denergie>

En complément, vous trouverez l'article consacré à la rénovation du bâtiment de l'Auberge de la Couronne à Enney réalisé en 2019 par la commune. Le bâtiment est certifié Minergie P.

<https://www.leprogrammebatiments-fr.ch/renovation-de-la-maison-communale-a-enney/>

Route des Fleurs – remise des prix 2021



Grâce à l'engagement de l'Intyamon, les Villages fleuris du territoire de la Société de développement de Gruyères et Le Pâquier, s'étendent désormais à l'ensemble de la Haute Gruyère avec Broc qui a rejoint la SD et les territoires des communes de Bas-Intyamon, Haut-Intyamon et Grandvillard où les SIV se sont engagées activement dans ce projet biennal baptisé désormais : **La Route des Fleurs**.

C'est à la fontaine de Lessoc que le comité a pu remettre, jeudi 26 août, les prix aux lauréats de l'édition 2021. L'évènement a rassemblé une bonne cinquantaine de personnes.

Le concours est doté de prix que le jury attribue après deux visites. L'une en début de saison et l'autre à l'heure de la pleine floraison. Bien sûr, nous ne pouvons tous gagner, mais nous partons du principe que participer est l'essentiel pour des passionnés de jardins.

Les lauréats proviennent de 6 villages différents. Le jury a également attribué un prix Coup de cœur. Les critères retenus par les jurys portent sur la vue d'ensemble depuis l'espace public, la qualité, la diversité et l'entretien des végétaux utilisés et l'harmonie des formes et des couleurs dans la recherche de l'originalité et de l'innovation.

Les lauréats du secteur de la Société de développement (SDGMB) sont :

- Gisèle Rime, Gruyères
- Famille Van de Wiele, Le Pâquier
- Home de la Rose des Vents, Broc
-

Les lauréats du secteur de l'Intyamon sont :

- Annelise Pharisa, Estavannens
- Nicole Mantel, Montbovon
- Allia et Quentin Chevigny, Lessoc

Le coup de cœur du jury est attribué à :

- Paul Castella, Neirivue.



Horaires de la bibliothèque régionale

Et si on allait à la bibliothèque de l'Intyamon ?



Je lis, tu liras, lisons !

Des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des magazines, des séries, des albums....



Bibliothèque régionale de l'Intyamon Rue Jean-Marie Musy 11 1669 Albeuve

Ouverture : Lundi 16h00 18h00

Mercredi 14h30 16h30

Vendredi 18h30 20h30

Ouverture durant les vacances scolaires le vendredi 18h30 20h30

Email : bibliointyamon@bluewin.ch Tel : 026.535.72.95

Tarifs abonnements :

Adultes 20 francs Enfants 10 Francs

Famille 35 francs Classe 20 Francs

Toute notre équipe se réjouit de vous accueillir dans la bibliothèque !

Grande Salle d'Albeuve
Repas - Spectacle

organisé par les Jeunes Musiciens d'Albeuve-
Enney-Gruyères
- direction Monique Dohner -

Croisière sur la Sarine

Vendredi 26 et Samedi 27 novembre 2021

ouverture des portes à 18h30, début du spectacle à 19h30

Dimanche 28 novembre 2021

ouverture des portes à 11h00, début du spectacle à 12h00



Menu:

Crème de courge

*

Gratin - Poitrine de poulet - Légumes

*

Choux à la crème - Mousse au chocolat

Prix: 60.- / adulte 40.- / enfant (jusqu'à 16 ans)

Inscriptions et informations par mail uniquement: contact@albeuve-enney.ch

Calendrier des sociétés

14.10.2021	Société de musique Albeuve/Enney	Assemblée annuelle
05.11.2021	Ski-Club l'Aiglon Enney	Match aux cares à l'Auberge de la Couronne / Enney
26-27 et 28.11.2021	Société de musique Albeuve/Enney	Concert spectacle des Jeunes Musiciens à Albeuve
05.12.2021	Ski-Club l'Aiglon Enney	Loto de la Saint-Nicolas à l'Auberge de la Couronne/Enney
26-31.12.2021	Ski-Club l'Aiglon Enney	Camp de ski à la Lécherette
18-19.03.2022	Société de musique Albeuve/Enney	Concert annuel à Albeuve
12 au 15 mai 2022	Société de musique Albeuve/Enney	Fête des Musiques Gruériennes à Le Pâquier

Voyager en train

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

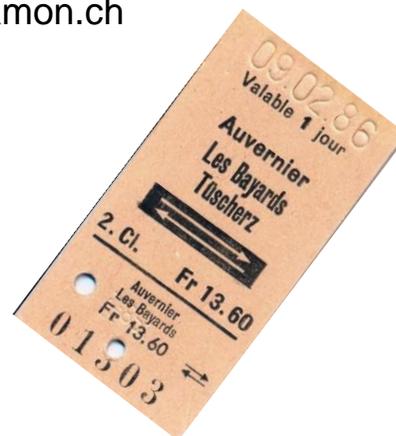
<http://www.sugarcube.ch/agflexi/>

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

Ou

Cafétéria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !





COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamou 36
1667 Enney



☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamou.ch

✉ commune@bas-intyamou.ch

Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Le lundi 1^{er} novembre 2021

Le mercredi 8 décembre 2021

Du 24 décembre 2021 au 9 janvier 2022 inclus

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Été (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)	
	Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00	
Samedi	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Été (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)	
	Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
	Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
	Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00